



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/16392
6 mars 1984
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 5 MARS 1984, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'EGYPTE AUPRES
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte d'une lettre datée du 5 mars 1984 que vous adresse l'Observateur permanent de l'Organisation de libération de la Palestine. Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer ce texte comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Ahmed T. KHALIL

Annexe

Lettre datée du 5 mars 1984, adressée au Président du Conseil
de sécurité par l'Observateur permanent de l'Organisation de
libération de la Palestine

D'ordre de Yasser Arafat, président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, j'ai l'honneur de porter les faits suivants à votre attention.

Les forces d'occupation israéliennes ont tendu une embuscade à un autocar civil transportant des travailleurs palestiniens du village de Mazrah Sharqia, situé sur la rive occidentale palestinienne occupée par les Israéliens. Au cours de cette embuscade, qui a eu lieu le dimanche 4 mars 1984, sept Palestiniens ont été blessés. L'un d'entre eux, qui est soigné à l'hôpital de la Hadassah, est toujours dans un état inquiétant et un autre serait dans un état grave à l'hôpital de Ramallah.

Après l'embuscade, les forces d'occupation israéliennes ont bouclé le secteur et ont utilisé de la force pour empêcher les familles des victimes de s'approcher de l'hôpital où les blessés avaient été transportés.

Israël, la Puissance occupante, porte l'entière responsabilité de cet acte criminel perpétré contre la population civile palestinienne, et il est demandé au Conseil de sécurité de prendre immédiatement des mesures pour empêcher que de tels actes de brutalité ne se reproduisent.

L'Observateur permanent,

(Signé) Zuhdi Labib TERZI

